

COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 20 23

L'an deux mil VINGT QUATRE, le 02 AVRIL à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 MARS 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Maurice BONDIER -- Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN
- Thierry MICHAUD - Bruno MONTEIL - Fernanda TEIXEIRA - Claire SAURAT ;

ABSENTE EXCUSEE : Marie-Christine LACROIX pouvoir à Jean-Charles DALLOZ ;

ABSENTS : Thierry DEGEORGE - Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	20 471.30 euros
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 sont de	10 074.88 euros
alors l'exercice 2023 a généré un excédent de	30 546.18 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit **en réserve** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **69 522.66 euros**

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

